

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 juin 2013
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13h00
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

Territoire Communautaire - Développement des réseaux locaux en assainissement - Proposition de programmation 2013 - Adoption

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Modalités de gestion du fonds de proximité

La délibération du Conseil de Communauté n°2009/03 05 en date du 29 mai 2009 avait établi le principe de création d'un fonds de proximité découpé en deux fonds :

- le fonds d'intérêt communal (F.I.C.),
- le fonds d'intervention.

La nature des investissements financés par le fonds d'intérêt communal est l'ensemble des aménagements et équipements de compétence communautaire situés dans l'espace public à l'exclusion de ceux inscrits dans les contrats de co-développement et de ceux non territorialisables liés au fonctionnement des services publics.

Le fonds d'intervention eaux pluviales anciennement fonds conjoncturel est, quant à lui, inscrit aux contrats de CODEV.

Le fonds d'intérêt communal est dédié au financement des travaux de voirie, des travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, ainsi que les études opérationnelles, acquisitions foncières ou libération d'emprises (effectuées au moment des travaux ou par anticipation). Il peut également être utilisé en complément d'autres crédits spécifiques pour financer des aménagements de l'espace public prévus dans le cadre d'opérations d'urbanisme.

Le fonds d'intérêt communal a été doté annuellement pour l'assainissement des eaux usées de 2 800 000 € (budget annexe assainissement) et pour l'assainissement des eaux pluviales de 3 019 000 € (budget principal) pour les exercices 2008 à 2012.

Ces montants ont été confirmés par délibération n° 2012/0412 en date du 22 juin 2012 pour l'exercice 2012, les exercices 2013 et 2014 étant dotés d'un montant identique.

Ce fonds a fait l'objet d'une programmation des travaux eaux usées et eaux pluviales pour les exercices 2010 et 2011 par délibération n°2009 /0946.

Le fonds d'intérêt communal pour l'assainissement des eaux pluviales est désormais géré par les Directions Territoriales et a fait l'objet d'une délibération de programmation du Conseil de Communauté n°2012/0714 en date du 26 octobre 2012 et du 18 janvier 2013.

Fonds d'intérêt communal pour l'assainissement des eaux usées

En ce qui concerne le fonds d'intérêt communal pour l'assainissement des eaux usées, considérant le bilan de l'exercice 2012 annexé à la présente délibération, il convient de décider de la programmation au titre de l'exercice 2013.

La programmation est établie dans la limite des dotations budgétaires.

La délibération n°2009/0305 en date du 29 mai 2009 prévoyait une répartition du fonds d'intérêt communal par commune.

Il s'avère que l'affectation d'une enveloppe annuelle par commune, selon un mécanisme de calcul incluant le paramètre de la population, ne permet qu'à six communes la réalisation d'opérations dans le domaine de l'assainissement des eaux usées du fait d'un montant moyen par opération d'environ 100 000 €. De plus, les besoins d'équipement en réseaux d'eaux usées des communes sont très hétérogènes et variables dans le temps. Le niveau d'équipement pour la collecte des eaux usées répond majoritairement aux besoins sur le territoire. Les demandes d'extension émanent principalement du développement urbain. Il est donc proposé pour le fonds d'intérêt communal pour l'assainissement des eaux usées, de renoncer à la ventilation par commune et d'acter chaque année en Conseil de Communauté de la programmation annuelle.

Enveloppes budgétaires allouées au fonds de développement des réseaux locaux pour l'assainissement des eaux usées

A l'occasion du vote du budget pour l'exercice 2013, les lignes budgétaires intitulées fonds d'intérêt communal pour l'assainissement des eaux usées et desserte des opérations immobilières qui étaient identifiées spécifiquement au sein des budgets précédents ont été fusionnées dans une ligne unique intitulée développement des réseaux locaux.

Le montant annuel pour le développement des réseaux locaux eaux usées disponible budgétairement pour l'année 2013 s'élève à 3 340 000 € TTC soit 3 981 638, 11 € TTC reports inclus.

Programmation du fonds de développement des réseaux locaux pour l'assainissement des eaux usées

Cette ligne budgétaire aura pour vocation de financer en priorité les dessertes d'opérations immobilières, les extensions de réseau, les mises en conformité des réseaux, les équipements de voirie et les traitements de désordres divers.

Dans la mesure où il s'agit d'opérations sous maîtrise d'ouvrage communautaire, il convient d'en arrêter la liste. Il est ainsi proposé une programmation annuelle 2013.

Pour chaque opération est mentionné son stade d'avancement au moment de la présente programmation selon 4 niveaux (EP = Etude Préliminaire, AVP = Avant projet, P = Projet, T = Travaux).

La précision des estimations données est dépendante du stade d'avancement des opérations. Ainsi, les estimations au stade EP sont données à +/- 20 %, les estimations des opérations au stade AVP sont données à +/- 10 % et les estimations des opérations au stade PRO sont données à +/- 5 %.

Cette programmation annuelle est prévisionnelle.

Elle comprend les travaux d'assainissement eaux usées ainsi que les études opérationnelles, acquisitions foncières ou libérations d'emprise (effectuées au moment des travaux ou par anticipation), s'y rapportant. Le cas échéant, des virements de crédits seraient à opérer depuis cette enveloppe budgétaire sur la ligne budgétaire concernée selon la nature comptable des opérations concernées (études, acquisitions foncières...).

Afin de tenir compte des urgences et des besoins de proximité, la programmation pourra être recalée. La priorité sera donnée aux urgences de mise en sécurité ou de salubrité publique, puis aux opérations de desserte immobilière.

Chaque année, un bilan des opérations réalisées sera communiqué.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté

ENTENDU le rapport de présentation

Vu la délibération n°2009/0305 en date du 29 mai 2009 créant le fonds de proximité,
Vu la délibération n°2012/0714 en date du 26 octobre 2012 relative à la programmation triennale du FIC eaux pluviales,
Vu la délibération n°2012/0412 en date du 22 juin 20 12,

CONSIDERANT

Que le mécanisme de répartition de l'enveloppe par commune ne s'avérant plus adapté pour le seul fonds d'intérêt communal pour l'assainissement des eaux usées, il est nécessaire d'acter la programmation pour le développement des réseaux locaux au budget annexe assainissement au titre de l'exercice 2013,

Le développement urbanistique de l'agglomération et la nécessité d'assurer la desserte des opérations immobilières au travers du fonds de développement des réseaux locaux pour l'assainissement des eaux usées.

DECIDE

Article 1 : Le programme annuel de développement des réseaux locaux est adopté selon le tableau annexé au présent rapport.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le président dans le cadre de l'enveloppe budgétaire précitée à opérer des substitutions dans la programmation en cas d'urgence et de sécurité, sous réserve d'en informer le Conseil de Communauté.

Article 3 : D'imputer les crédits au Budget annexe assainissement, chapitre 23, compte 2315 , CRB TE 00, programme UA, clé TE 00000025,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 JUILLET 2013**

PUBLIÉ LE : 5 JUILLET 2013

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON